

Janvier 1979

LA VIE COMMUNALE DE LCNRAH .

LES VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL:

-----

En ce début d'année 1979 , le Maire et les Membres du Conseil Municipal , vous présentent leurs voeux les meilleurs pour cette nouvelle année .

Ils souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune venus chez nous en 1978 . Ils souhaitent également aux anciens et aux nouveaux de trouver en 1979 l'épanouissement nécessaire à chacun dans une vie familiale et communale la meilleure possible.

## LE POINT SUR LES REALISATIONS DE 1978

VOIRIE - Afin de mieux programmer les dépenses dans le temps, le Conseil avait décidé d'effectuer les travaux importants village après village.

### Ont été réalisés en 1978:

A Montperthuis: écoulement des eaux pluviales sur le V C 5  
coût 20 000 F financés par emprunt.

Au Fléchet: création d'un fossé d'écoulement des eaux du village de  
La Lande à la suite de la création d'un lotissement.

Au Bois Hébert: réfection des fossés et des ponts.

Enduits superficiels du VC6, du passage à niveau de Beaubourdel et  
du chemin rural du Hamel à la D2.

A noter que la participation locale des agriculteurs (tracteurs et remorques) a évité des dépenses importantes de location de matériel. Nous les remercions au nom de toute la population.

### BATIMENTS COMMUNAUX

Logement de l'école: Installation du chauffage central, du sanitaire et  
réfection des peintures. Coût 60 000 F financés par  
emprunt (en partie).

Abri scolaire: A la gare, un abri a été réalisé pour les enfants qui prennent  
le car chaque matin pour Alençon: coût 4000 F.

DIVERS: Il a été réalisé des panneaux d'affichage afin de permettre à  
chacun d'être informé de la vie communale.

-----  
PARKING: Afin de faciliter le stationnement aux abords de l'école, le Conseil  
Municipal a décidé de réaliser un parking entre le presbytère  
et l'école.

POUR LES SPORTIFS: L'aménagement du terrain attenant à l'école va être  
étudié afin de permettre aux jeunes et aux moins jeunes de faire  
le sport de leur choix.  
Dès à présent, une équipe de football fonctionne à Cuissai avec  
une forte participation de joueurs de Lonrai.

## LES ACTIVITES COMMUNALES .

---

### PROBLEMES DE SCOLARISATION:

---

Le Regroupement pédagogique prévu l'an dernier n'a pas pu aboutir, faute d'adhésion des communes intéressées.

Actuellement ,le projet est réétudié (à nouveau), sur demande des parents d'élèves. Le Conseil Municipal de Lonrai est favorable à toute initiative pouvant améliorer le système éducatif actuel (classe unique) dans le but de permettre aux enfants de la commune de bénéficier des mêmes chances que ceux d'Alençon.

A la rentrée 1978, la classe compte 32 élèves , nous sommes donc proches d'avoir la possibilité de réouverture d'une deuxième classe.

Au niveau intercommunal, deux idées sont actuellement en discussion:

\_\_\_ soit regroupement pédagogique en utilisant les locaux des diverses communes , par ramassage scolaire gratuit,

\_\_\_ soit regroupement scolaire à Lonrai, toutes les classes seraient au même endroit, ainsi que la maternelle, la cantine et la garderie.

Les investissements seraient alors pris en charge par un syndicat intercommunal chargé de gérer les frais de scolarisation des communes intéressées.

### ARBRE DE NOEL

---

Pour la première fois l'arbre de Noël a été organisé à l'école avec un spectacle de variétés présenté par les enfants sous l'initiative de Madame Hennequin, notre nouvelle institutrice.

Le Conseil Municipal est très sensible à des initiatives de ce genre qui contribuent à entretenir des relations profitables à la vie communale.

## LES IMPOTS LOCAUX

- Sur vos feuilles d'impôts, vous trouvez trois zones:
- la part communale (qui varie en fonction du vote du budget primitif du Conseil Municipal)
  - la part départementale (vote du Conseil Général)
  - la part régionale (vote du Conseil Régional)

### 4 Sources d'imposition:

- Taxe Foncière des propriétés non bâties: payée par les propriétaires de terre.
- Taxe Foncière des propriétés bâties: payée par les propriétaires de maison ou bâtiments.
- Taxe d'Habitation: payée par tout utilisateur de local d'habitation.
- Taxe Professionnelle: payée par les artisans, les commerçants et les entreprises.

C'est l'administration qui fixe théoriquement le pourcentage à appeler pour chacune de ces taxes.

En 1978: Le Conseil a voté une augmentation de la masse globale des impôts de 12% et une taxe pour le ramassage des ordures ménagères, ce qui fait un taux de 14,8%.

Compte tenu de l'augmentation de la population les différentes taxes ont progressé comme suit:

- Taxe Foncière non bâtie: +7,9% à l'hectare
- Taxe Foncière Bâti
- Taxe d'habitation + 3,3% à l'habitant
- Taxe professionnelle: +20,5% globalement

OBSERVATION: Une réforme est en discussion au niveau national qui permettrait à chaque municipalité de moduler l'impôt sur ces quatre sources de financement. Dans une commune comme la nôtre, l'augmentation de la population devrait permettre de limiter la charge foncière.

Quel texte sera voté?

Dans la même optique, le Conseil Municipal a voté une taxe locale d'Équipement qui sera applicable à toute nouvelle demande de permis d'Urbanisme à compter du 1er Janvier 1979.

Le taux est fixé à 2% et basé actuellement sur

1400F : m<sup>2</sup> pour une maison

200F : m<sup>2</sup> pour un bâtiment autre.

NOTE Une réunion d'information sur les finances de la commune est prévue avec projection de diapositives et le concours d'un spécialiste de

AFFAIRES SOCIALES

88888888888888888888 Une aide aux familles envoyant leurs enfants en centre aéré ou en colonie de vacances sera prévue lors de l'établissement du budget primitif 1979. Cette aide sera modulée en fonction des ressources des familles.

Nous demandons aux familles intéressées de bien vouloir, dans leur intérêt, se manifester sans plus tarder à la mairie, de façon à prévoir le financement nécessaire.

Le budget sera voté en janvier 1979.

-----  
LES PROJETS POUR 1979

URBANISME

-----  
Devant l'afflux des demandes de terrain à bâtir, le Conseil a décidé d'étudier la possibilité de faire un lotissement communal.

Deux options pourraient être offertes: vente directe ou accession à la propriété.

-----  
La Commission d'Urbanisme s'est fixé un objectif:  
Favoriser la construction autour des villages existants, à condition que la voirie et le réseau d'eau soient suffisants afin de ne pas porter préjudice aux constructions en place et ne pas créer de charges trop importantes pour la commune sans contrepartie.

Les demandes d'urbanisme actuelles se faisant de façon anarchiques, deux possibilités s'offrent:

\_\_\_ soit les gens acceptent la décision de la commission d'urbanisme approuvée par le Conseil Municipal,

\_\_\_ soit le Conseil se verra dans l'obligation de proposer un plan d'occupation des sols avec toutes les conséquences qui en découlent

UN PROJET LOCAL: A la demande de plusieurs personnes de Montperthuis, il sera étudié la possibilité de continuer l'écoulement des eaux pluviales : participation: 50% riverains

50% commune

COMITE DES FETES

---

Une assemblée générale aura lieu le 26 janvier à 20H30  
salle de la Mairie. Vous êtes tous cordialement invités.

Ordre du jour

- - - - - Election du bureau

Compte -rendu des activités

;.....

Un concours de coïncée aura lieu le samedi 10 Février à 20H30.  
Engagement sur place.

-----

ETAT- CIVIL

---

Nous avons eu à déplorer deux décès cette année mais la popula-  
tion s'est accrue de onze naissances.

-----

QUELQUES RAPPELS UTILES

---

OUVERTURE DE LA MAIRIE les horaires d'ouverture sont les suivants:

-----

Lundi, mercredi et vendredi de 17 à 19 heures

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERS:

Les ordures ménagères seront ramassées

-----  
le premier et le troisième vendredi de chaque mois.

Deux ramassages spéciaux pour les monstres sont prévus le  
11 mai et le 9 novembre.